



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

optométristes

Question écrite n° 58861

Texte de la question

Mme Thérèse Guilbert attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la question de la reconnaissance des opticiens optométristes. L'accès aux soins d'optique, qui doit en effet de plus en plus faire face à des délais d'attente dans les cabinets d'ophtalmologie parfois supérieurs jusqu'à 6 mois, pose aujourd'hui la question d'une meilleure reconnaissance de l'optométrie. Cette reconnaissance, qui existe déjà dans plusieurs pays européens, permettrait ainsi de soulager les cabinets d'ophtalmologistes. En effet, ces professionnels pourraient de fait pratiquer le dépistage et les actes médicaux et chirurgicaux pour lesquels les sollicitations sont de plus en plus nombreuses. Aussi, elle la remercie de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [Mme Thérèse Guilbert](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58861

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2014](#), page 5363

Question retirée le : 30 septembre 2014 (Fin de mandat)